

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans le compartiment et les risques qui y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IVO FUNDS – Compartiment IVO FIXED INCOME SHORT DURATION SRI

Code Isin Classe EUR-S (cap) : LU2061940065

IVO FUNDS (l'OPCVM) est géré par IVO CAPITAL PARTNERS

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de IVO FUNDS – IVO FIXED INCOME SHORT DURATION SRI (le « Compartiment ») est de générer des revenus et faire croître le capital sur le long terme en investissant en majorité dans un portefeuille de titres de créance, comme plus amplement détaillé au paragraphe suivant.

Politique d'investissement : Pour atteindre ses objectifs, la Société de Gestion achètera principalement des instruments de créances d'entreprises et d'Etats à taux fixe et/ou variable, au besoin sécurisés par des actifs adjacents, libellés en dollars américains, en euros ou dans d'autres devises fortes dont les émetteurs sont enregistrés ou exercent leur activité principale sur les marchés émergents (Asie, Afrique, Amérique latine et certaines parties de l'Europe) et ce sans contrainte de notation. Dans une moindre mesure, le Compartiment pourra également investir dans les sociétés européennes et nord-américaines exposées aux marchés émergents.

En ce qui concerne les investissements dans des instruments de créances (tels que mentionnés ci-dessus) sans contrainte de notation, le Compartiment peut investir jusqu'à : (i) 30-100% dans des obligations de qualité « titre spéculatif (haut rendement) », c'est-à-dire de notation inférieures à BBB- par Standard & Poor's ou des notes équivalentes inférieures à BBB- établies par toute autre agence de notation ou des obligations non notées ; (ii) 0-10% dans des distressed securities, ce qui peut accroître le risque de crédit du Compartiment.

Les investissements du Compartiment seront bien diversifiés parmi un large éventail d'émetteurs et de secteurs. La durée moyenne maximale du Compartiment sera de 3 ans. Par ailleurs, le Compartiment pourra être investi dans la limite de 10% en actions de toutes zones géographiques (dont dans les pays émergents).

Les investissements du Compartiment en titres obligataires sont soumis aux limites suivantes : le Compartiment ne saurait investir plus de 30% de son actif dans : (i) des titres convertibles en actions de participation (ii) des titres de participation (y compris des warrants) et (iii) des certificats de dépôt.

La Société de Gestion applique sa politique d'investissement durable, laquelle prend en compte les critères ESG dans les investissements du Compartiment. Cette politique permet d'évaluer les risques de rendement associés aux risques ESG, dans l'objectif de minimiser ces risques. L'exclusion des sociétés exposées à ces secteurs controversés dépend (i) du degré d'exposition des sociétés auxdits secteurs et/ou (ii) de l'application ou non par lesdites sociétés d'une politique de « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE)

qui traite des risques spécifiques à leur secteur. Par ailleurs, le Compartiment ne saurait investir dans des titres obligataires dont les émetteurs présentent les critères ESG les plus faibles parmi les émetteurs du même secteur d'activité, sur la base des notations ESG fournies par un prestataire de recherche externe. La Société de Gestion s'assure qu'à tout moment, l'univers d'investissement du Compartiment est réduit d'au moins 20%, sur la base de la politique d'exclusion sectorielle suscitée ou bien, pour les émetteurs faisant partie des secteurs non-exclus, sur la base des notations ESG. Le Compartiment ne saurait investir de manière durable plus de 10% du portefeuille obligataire dans des titres qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse interne spécifique des critères ESG. Le Compartiment est un produit financier faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales tel que défini par l'article 8 du SFDR.

En outre, le Compartiment se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, conformes au e) de l'article 41 de la Loi de 2010. Il s'agit d'OPC de toute classification AMF pouvant appartenir ou non à la société de gestion.

Le recours aux instruments financiers dérivés fait partie intégrante de la politique d'investissement du compartiment. Le compartiment pourra avoir recours aux techniques et instruments financiers dérivés aussi bien à des fins d'investissement, que pour une gestion efficace du portefeuille, et/ou à des fins de couverture.

Le compartiment pourra également investir dans des dépôts à terme sous réserve du respect des limitations de placement et des règles de répartition des risques décrites ci-dessous. Le Compartiment est géré activement, mais sans référence à un indicateur de référence.

Les investissements pourront être libellés en euros, USD ou toute autre devise étrangère. Par ailleurs, aucune contrainte n'est appliquée en termes de notation minimale ni de durée de placement.

La valeur nette d'inventaire du compartiment est exprimée en EUR.

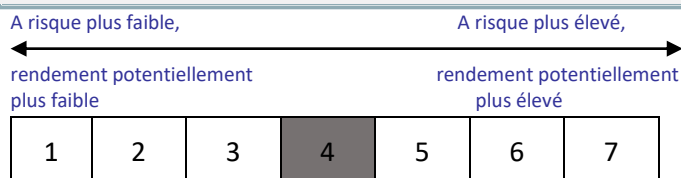
Les revenus nets de la Classe EUR-S (cap) sont intégralement capitalisés.

La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour bancaire ouvrable avant 12h CET correspondant au Jour d'Evaluation (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les derniers cours de clôture connus du marché principal de ces valeurs au Jour d'Evaluation (J). La valeur liquidative est journalière, à l'exception des jours fériés à Luxembourg, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Pour des informations complètes sur l'objectif et la politique d'investissement, veuillez-vous référer au supplément du prospectus.

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'indicateur de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable quant au profil de risque futur de l'OPCVM.

Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital n'est pas garanti.

Le compartiment appartient à la catégorie 4 en raison de la nature de ses investissements, dont les risques associés sont présentés ci-dessous.

Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des investissements du compartiment ou exposer le compartiment à des pertes. Le niveau de risque de ce compartiment reflète son exposition aux marchés de taux.

D'autres facteurs ayant une influence comprennent l'actualité politique et économique, les bénéfices des entreprises et les événements significatifs relatifs aux entreprises.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

En particulier, la survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (« haut rendement ») ou non notés : L'utilisation de titres dont la notation est basse ou inexistante peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de crédit : Le compartiment est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations de cet émetteur peut baisser.

Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le compartiment à des pertes financières.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant et/ou après investissement

Frais d'entrée. EUR-S (cap)	2% maximum
Frais de sortie EUR-S (cap)	0% maximum

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et/ou de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants EUR-S (cap)	0.41% TTC*
----------------------------	------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Pas de commission
---------------------------	-------------------

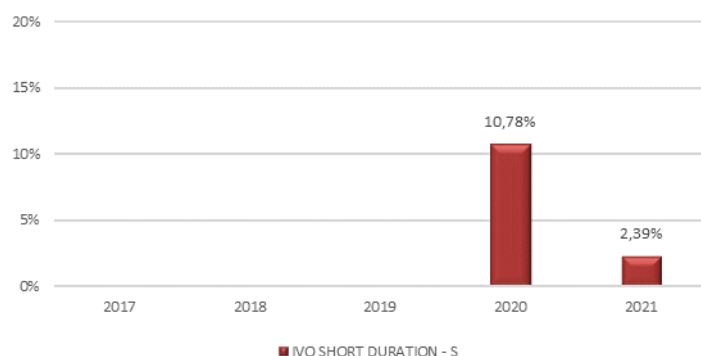
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisant la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

*Le chiffre communiqué, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputées à l'OPCVM peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Charges et Frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ivocapital.com.

Performances passées



AVERTISSEMENT :

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances sont libellées en EUR.

L'OPCVM a été créé le 29 décembre 2014.

Informations pratiques

En ce qui concerne les parts distribuées en et depuis la Suisse, le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège social du représentant.

Nom du Dépositaire : Société Générale Luxembourg.

Nom du Représentant : Le représentant en Suisse est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich.

Nom de l'Agent Payeur : L'agent payeur en Suisse est Banque Héritage, Route de Chêne 61, CH-1208 Genève.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID) ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich.

Lieux et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès d'IVO Capital Partners ou sur le site internet www.ivocapital.com et sur les sites d'information financière.

IVO Capital Management a mis en place une politique de rémunération, cette dernière est disponible sur le site internet suivant : <http://www.ivocapital.com/images/pol6-politique-de-remuneration-des-collaborateurs-aifm-opcvm.pdf>. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité d'IVO Capital Partners ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

IVO Capital Partners est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2022.